

Séance du 5 octobre 2017

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. GREFFIER MJ. PÉRAULT S. RAGUIN N. PINEAU L. DELAUNAY B. SASSIER F.

Absentes excusées : Mmes

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du sept septembre deux mil dix-sept. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

## I - FINANCES COMMUNALES

- Décision modificative N°3 du budget communal
- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur
- Café-restaurant du centre-bourg : autorisation de signature du bail commercial
- Soutien aux sinistrés des Antilles

## II - INTERCOMMUNALITÉ

- Rapport final de la CLETC du 11 septembre 2017 portant sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Modification des compétences de la communauté de communes Loches Sud Touraine
- Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2018

## III - QUESTIONS DIVERSES

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Décision modificative N°3 du budget communal

Considérant la nécessité de régulariser certaines écritures, Monsieur le Maire propose la décision modificative N°3 du budget communal :

|              |                                                                                      |              |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| D 1318 - 128 | : Autres subventions d'équipement transférables – opération<br>véhicule communal     | + 4 856,00 € |
| R 1328 - 128 | : Autres subventions d'équipement non transférables – opération<br>véhicule communal | + 4 856,00 € |
| DF 022       | : Dépense imprévues                                                                  | - 4 508,00 € |
| DF 673       | : Titres annulés (sur exercices antérieurs)                                          | + 4 508,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative N°3 du budget communal, présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

#### 2) Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Madame le Maire explique que la commune est saisie par le Trésorier principal d'une demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables. Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi. Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la commune que leur admission en non-valeurs peut être proposée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** la demande d'admission en non-valeur des titres présentés par le Trésorier Principal pour un total de 2 689,57 €

#### 3) Café-restaurant du centre-bourg : autorisation de signature du bail commercial

Monsieur le Maire informe qu'il a échangé avec M CLOAREC, nouveau repreneur du bar et que l'activité du café-bar/restaurant ne reprendra finalement que le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Il explique qu'une nouvelle délibération est nécessaire pour le Trésor Public car il était évoqué dans la délibération précédente que l'activité reprendrait le 2 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial qui sera dressé par Maître Thomas CARATY, Notaire Associé à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE, (Indre-et-Loire).

#### 4) Soutien aux sinistrés des Antilles

Considérant la puissance inouïe de l'ouragan Irma qui a frappé et dévasté les Antilles du 6 au 10 septembre 2017, laissant la population locale dans le dénuement le plus total,

Considérant l'ampleur de la catastrophe et malgré les moyens matériels et humains dépêchés sur place après le passage de l'ouragan, l'organisation des premiers secours et le rétablissement progressif des communications, les dommages sont tels qu'ils laissent aujourd'hui les deux îles dans les décombres et la population dans une situation d'urgence absolue,

Face à cette situation, Monsieur le Maire souhaite intervenir pour témoigner sa solidarité avec les habitants des îles et contribuer concrètement et rapidement aux actions de reconstruction, de remise en route des équipements publics et d'aide à la population. C'est alors qu'il propose d'attribuer une aide d'urgence aux collectivités de des Antilles à hauteur de 1,00 € par habitant, soit 750,00 €. Cette aide sera versée à la Protection Civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer une aide d'urgence aux collectivités des Antilles, à hauteur de 1,00 € par habitant, soit 750,00 €, en soutien aux victimes de l'ouragan IRMA intervenu dans les Antilles du 6 au 10 septembre 2017, qui sera versée à la Protection Civile.

## **II - INTERCOMMUNALITÉ**

### **1) Rapport final de la CLETC du 11 septembre 2017 portant sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Vu le rapport final sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine en date du 11 septembre 2017, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le rapport de la CLECT tels que présenté et annexé à la présente délibération.

### **2) Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2018**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux de voirie 2018 avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

### **3) Modification des compétences de la Loches Sud Touraine**

Le Maire expose que, par délibération du 13 septembre 2017, le conseil communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour procéder à :

- l'harmonisation des compétences optionnelles sur le territoire ;
- des changements de catégories dans les blocs obligatoire/optionnel/facultatif ;
- des précisions dans les formulations des compétences réellement exercées par Loches Sud Touraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** le projet de statuts tels que présentés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VOIRIE**

#### **1) Programme de voirie 2017 et aménagement de la Naudaie**

Monsieur François-Xavier BRION signale que les travaux sont terminés et qu'ils donnent satisfaction. Des habitants nous ont adressé leurs remerciements.

Divers panneaux, code de la route et signalisation de lieudits, ont été mis en place.

#### **2) Effondrement**

Monsieur François-Xavier BRION indique aux élus qu'un effondrement ayant eu lieu dans une parcelle communale cultivée par M Philippe CHAMPIGNY, située au-dessus du cimetière, il a été nécessaire d'ouvrir la cavité afin de vérifier l'ampleur de l'effondrement avant rebouchage. Il s'avère qu'une importante cavité est située sous la route départementale 136. Le STA de Ligeuil, contacté, est venu constater.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **1) Rénovation énergétique et chaufferie bois**

Monsieur le Maire informe que la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation énergétique du groupe scolaire et la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois a été préparée et sera lancée le lundi 9 octobre 2017. La date butoir de remise des offres est fixée au lundi 6 novembre 2017 à 11h00.

### **2) Salle socioculturelle**

Monsieur David BARDON, adjoint délégué à la commission « bâtiments » informe les élus que M Guillaume DUVAL viendra réparer les gouttières de la salle socioculturelle.

### **3) Église**

Monsieur David BARDON, dit qu'il est également nécessaire de nettoyer les gouttières de l'église et un devis a été demandé. Des administrés ont souhaité l'installation de rampes pour les escaliers du presbytère. Le conseil municipal donne son accord et Monsieur David BARDON indique qu'elles seront installées par les employés communaux.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **• Stagiaire**

Monsieur le Maire informe les élus que le stage du jeune Drachéen, au service technique de la commune, a été reconduit pour deux semaines complémentaires, du 25 septembre au 6 octobre 2017. Ce stagiaire donne entière satisfaction.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Journée culturelle**

La journée culturelle a eu lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 dans la salle socioculturelle. Madame Sylvie PÉRAULT, adjointe en charge des manifestations communales, est très satisfaite de cette manifestation. Chacun s'accorde à dire que c'est un très bon cru et félicite la commission. Les exposants étaient de très grande qualité et le concert original a enthousiasmé une salle bien remplie.

## **2) Repas du 11 novembre**

Monsieur le Maire rappelle le programme du 11 novembre et invite les conseillers à participer nombreux à la manifestation.

## **3) Vœux du Maire**

Les Vœux du Maire auront lieu dans la salle socioculturelle le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30.

## **4) Téléthon**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de préparation aux manifestations pour le Téléthon en « Grand Ligeillois » est organisée à la Chapelle-Blanche-Saint-Martin le mercredi 11 octobre 2017 à 20h30.

## **LGV SEA**

Afin de faire prendre conscience des nuisances sonores importantes liées à la LGV SEA, les élus de la Vienne organisent une manifestation pour la demande de protections plus efficaces le samedi 7 octobre 2017 à 11h00 FONTAINE-LE-COMTE (Vienne). Les élus d'Indre-et-Loire concernés sont invités à y participer.

## **ASSOCIATIONS**

### **1) APE Esves & Manse**

Le bureau de l'APE Esves & Manse a été renouvelé. La nouvelle présidente est Mme Julie DUVAL de Draché. Différentes manifestations sont envisagées : loto, arbre de Noël, vide grenier fête de fin d'année...

### **3) CAEM**

Les finances de l'association CAEM sont saines et le fonctionnement est très satisfaisant. Mais il faut trouver de nouveaux membres du bureau pour prévoir le remplacement de la présidente, Mme Peggy COUQUILLOU, l'année scolaire prochaine.

## **POPULATION**

### **• Voisins vigilants**

Après avoir contacté la gendarmerie de DESCARTES, Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de présentation du dispositif de participation citoyenne dite « voisins vigilants » est programmée le mardi 14 novembre 2017 à 18h00, dans la salle les Ormeaux.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La réunion de **la prochaine réunion de conseil municipal** aura lieu le **jeudi 2 novembre 2017 à 20h00**.

La séance est levée à 22h30.